



Changement planning

Par eric34800

Bonjour,

Alors je vous explique mon patron ma mis en vacances forcé du 30 novembre au 6 décembre. Samedi aprem je reçois un message pour me dire que je doit venir travailler lundi a 8h30 , hors j'ai prévu des rdv important . J'ai le droit de refuser de venir , il y a t'il un délai de prévenance pour changer un planning ? Je travail en boulangerie industrielle